



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

Title - Sujet IBF - SCC - Laval	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP168-210569/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20210569	Date 2021-03-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-307-79825	
File No. - N° de dossier fk307.EP168-210569	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-05-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cowell, Philip	Buyer Id - Id de l'acheteur fk307
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1922 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 001 de l'invitation à soumissionner est émise pour :

1. **Changer la date de clôture de l'invitation à soumissionner**
 2. **Modifié Appendice F – Exigences Rapports Mensuels**
-

1. **Changer la date de clôture de l'invitation à soumissionner du 19 avril 2021 au **21 mai 2021** à **14:00H HAE**.**
2. **Modifié Appendice F – Exigences Rapports Mensuels**

Supprimer : **Appendice F – Exigences Rapports Mensuel** dans sa totalité ; et

Insérer : Ce qui suit, le nouveau **Appendice F – Exigences Rapports Mensuel** (ci-joint)

Aucun autre changement ne s'applique

Exigences d'établissement de rapports mensuels

Le rapport mensuel doit à tout le moins répondre aux exigences énoncées ci-dessous.

1. **Rapport sur les économies liées au projet** : le rapport présente l'estimation détaillée des économies d'énergie liées à chaque mesure;

il indique, pour chaque mois, les économies d'énergie dont fait état le rapport de vérification de l'énergie, les prévisions du moment et les réalisations accomplies durant le mois en question;

il compare également les économies d'énergie qu'a réalisées ou que prétend avoir réalisées l'entreprise de services éconergétiques (ESE, par mesure et par mois, aux données qui figurent dans le rapport de vérification de l'énergie;

il fait état des explications et des commentaires relatifs aux efforts supplémentaires et aux attentes en rapport avec l'augmentation des économies d'énergie liée aux travaux achevés;

il documente les méthodes utilisées pour calculer les économies d'énergie mensuelles estimatives;

il présente une estimation de la réduction des gaz à effet de serre selon les facteurs d'émission énoncés dans la section 4.1.6. de l'Annexe A;

il documente tout changement apporté aux données de référence;

il fait état des rajustements apportés au calendrier des travaux qui figure à la [section 7 de l'Annexe A](#). Le rapport doit établir une nette distinction entre les rajustements approuvés et les rajustements demandés.

2. **Rapport sur les coûts du projet** : le rapport présente de façon détaillée les coûts budgétés par mesure;

il indique les éléments distincts définis à la [CG 25.4](#);

il précise les coûts applicables à la partie garantie des travaux et la contribution aux coûts des immobilisations;

il fait état des coûts de structure et des coûts prévus;

il indique séparément le supplément pour garantie d'exécution, les frais généraux et le profit;

il n'est pas nécessaire de préciser les frais de financement par mesure, mais ceux-ci doivent être consignés pour l'ensemble du projet. Les frais engagés doivent être séparés des frais futurs. Le calcul des frais engagés doit être consigné pour chaque mois;

il résume par mois, par mesure et par employé les coûts de main-d'œuvre de l'ESE;

il doit être accompagné d'une copie de toutes les factures relatives aux coûts externes et comporter un résumé destiné à organiser et à rapprocher les factures avec les frais relatifs à chaque mesure, lequel résumé doit être retourné à l'ESE;

il présente séparément les frais de financement par mesure qui ont été réclamés dans les certificats d'étape présentés.

3. Mise à jour des définitions essentielles

Le rapport doit inclure la documentation relative à ce qui suit :

les dates de début et de fin, estimatives ou effectives, de la période de récupération garantie;

le rapprochement de la période de récupération garantie avec celle qui figure dans le rapport de vérification du rendement énergétique;

les économies maximales qui peuvent être réclamées durant les travaux. La relation avec les économies annuelles, tant estimatives qu'effectives à la date du rapport, doit être clarifiée. La relation entre les paiements effectifs et le tableau de remboursement doit également être documentée;

le supplément de taux d'intérêt variable consenti aux entreprises, le supplément de taux d'intérêt variable consenti aux institutions financières et le supplément de taux fixe doivent être confirmés;

le taux de base publié relatif au taux d'intérêt variable et au taux fixe doit être indiqué en fonction de la source et de la date.

4. Rapport sur le financement

Le taux d'intérêt préférentiel de la Banque du Canada augmente et atteint le taux d'intérêt nominal maximal indiqué à la [CG 29.1](#), l'ESE devra, tous les trois (3) mois, établir le rapport qui suit sur le financement;

- la date du calcul des intérêts;
- le taux préférentiel en vigueur;
- les intérêts imputés au solde du projet;
- le montant de tout paiement reçu par l'ESE;
- le montant du solde du projet;
- le total de tous les paiements reçus;
- le total de tous les intérêts imputés au solde du projet.

5. Rapport sur l'amortissement

Ce rapport doit constituer une révision du flux de trésorerie préparé pour le rapport de vérification de l'énergie.

Il doit comprendre la mise à jour des coûts et des économies prévus pour chaque mois pendant toute la durée du contrat.

Il doit tenir compte de l'ensemble du projet et utiliser les estimations des coûts et des économies d'énergie, au besoin, pour les mesures inachevées liées aux améliorations.

Ce rapport doit calculer les frais d'intérêts à l'aide des taux d'intérêt variables jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des mesures; on utilisera ensuite le taux de référence fixe sur **15 ans** majoré du supplément de taux fixe indiqué dans la proposition, pour le reste du contrat.